

COMMUNE DE MANGLIEU



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le Maire, les Adjoint, les Conseillers Municipaux, seraient honorés de vous compter au nombre de leurs invités à la Cérémonie du 11 novembre qui aura lieu le

Lundi 11 novembre 2013

à

11 h 30

Devant le monument aux morts.

Cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur servi à la Salle des Fêtes. Comptant sur votre présence pour cette célébration, recevez l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus cordiaux.

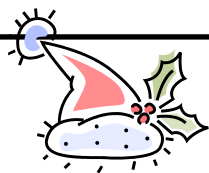
APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE D'HERBE

Comme chaque année la commune de MANGLIEU, procède à un appel d'offres, au mieux, disant, pour la vente d'herbe de la parcelle communale cadastrée ZD 85 située à l'entrée nord du bourg de MANGLIEU.

L'opération est lancée dès maintenant afin de permettre de répandre de l'engrais.

Les offres devront être formulées sous pli cacheté à adresser à la mairie avant le 15 novembre 2013 minuit.

Les soumissionnaires sont informés de prendre l'engagement de couper l'herbe avant le 21 juin 2014 et de libérer le terrain en cause à la date du 15 novembre 2014.



NOEL 2013

Afin de n'oublier personne pour Noël 2013, les habitants(es) de la commune, nés(es) entre le 1er janvier 1948 et le 31 décembre 1948 voudront bien se faire connaître à la mairie au 04.73.71.52.01.

F
A
S
H
N
O
V
E
M
B
R
E
2
0
1
3

MAISON A VENDRE

Si vous êtes intéressés par la maison cadastré AT 106 dans le bourg de Manglieu, veuillez contacter la Mairie au 04.73.71.52.01



AT



UN NOUVEL ESCALIER DE SECOURS POUR L'ECOLE

La dernière commission de sécurité nous a demandé de changer l'escalier de secours situé dans la cours de l'école primaire. L'escalier existant était en bois et non conforme aux normes de sécurité, c'est pour cela que la commune a fait installer pendant les vacances scolaires de cet été un escalier en colimaçon métallique conforme à la réglementation en vigueur.

Montant TTC : 12 398,93 €

Escalier existant



Nouvel escalier



UN ESPACE FUNERAIRE DANS LE CIMETIERE

Un espace funéraire a vu le jour dans le cimetière cette année. Il se compose d'un ossuaire, d'un caveau provisoire, d'un jardin du souvenir pour la dispersion des cendres, et de deux columbarium de six familles chacun. Le règlement est en cours de rédaction et les tarifs seront décidés lors du prochain conseil Municipal. Montant TTC : 22 126,00 €

Jardin du souvenir



Caveau provisoire



Columbariums

Ossuaire

QUELQUES RAPPELS

⇒ Déclarations de récolte 2013:

La date limite de dépôt en mairie des déclarations de récolte souscrites par les producteurs installés sur votre commune est fixée au 25 novembre au plus tard de l'année considérée, à l'exception des viticulteurs qui déposeront par Internet.

⇒ Inscriptions sur la liste électorale :

Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2013 aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie ou sur www.mon.service-public.fr

⇒ Rappel d'horaires

- de la Mairie

Lundi et Jeudi matin : 9 h 00 à 12 h 00

Mardi et Vendredi après-midi : 13 h 00 à 18 h 00

- de l'Agence Postale

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, et Samedi : 9 h 00 à 12 h 00

Mercredi : 10 h 30 à 12 h 10

- du Point-Lecture

Mercredi de 10 h 00 à 12 h 00 et 16 h 30 à 19 h 00.

Samedi de 10 h 00 à 12 h 00.